



COLLEGE DOCTORAL - UNIVERSITE DE STRASBOURG

Convention individuelle de formation

Validée par le conseil du Collège doctoral-Université de Haute-Alsace le 9 juin 2017

Entre :

→ **Le doctorant**

- Civilité, Prénom, Nom :
- Le cas échéant, nom d'usage :
- Date et lieu et pays de naissance : le _____ , à _____
- Nationalité :
- N° INE :
- Adresse :
- N° téléphone portable :

Ci-après désigné comme « le doctorant » d'une part.

Et

→ **Le directeur de thèse**

- Civilité, prénom, nom :
- Grade :
- Unité de recherche :
- Quotité d'encadrement :

Ci-après désigné comme « le directeur de thèse » d'autre part.

→ **Le Co-directeur ou le Co-encadrant de thèse le cas échéant :**

- Civilité, prénom, nom :
- Grade :
- Unité de recherche :
- Quotité d'encadrement :

Ci-après désigné comme « le co-directeur de thèse » d'autre part.

Sous couvert de :

→ **L'Unité de recherche :**

- Label - Nom de l'unité de recherche :
- Directeur

Ci-après désignée comme « l'unité de recherche » d'autre part.

→ **L'Ecole doctorale : SE : ED 182, 222, 269* - SHS : ED 101, 221, 519, 520***

* Rayez les mentions inutiles

- N° national – intitulé
- Pour le/la Directeur/trice de l'Ecole Doctorale – Le/La Responsable des Formations Doctorales

Article 2 : Déroulement du projet de recherche et modalités d'accompagnement

Les modalités d'intégration dans l'unité ou l'équipe de recherche sont en accord avec le règlement intérieur de l'unité de recherche et la charte du doctorat.

Résumé du projet de recherche (10 lignes maximum) :

Calendrier prévisionnel du projet de recherche : (indiquer les principaux jalons scientifiques et les mobilités éventuelles)

[Calendrier prévisionnel]

Modalités d'encadrement, de suivi de la formation et d'avancement des recherches du doctorant (méthodes et moyens) - il peut être fait référence au règlement de l'école doctorale :

- Organisation du suivi du doctorant (fréquence des entretiens avec DT, remise des rapports d'étape par doctorant)

- **Constitution du comité de suivi (CST), indication obligatoire ! :**

- Prérequis pour la soutenance
 - Validation des heures de formations disciplinaires et transversales par le Responsable des formations doctorales de l'Antenne UHA du Collège Doctoral de Site
 - Une présentation orale à une conférence nationale ou internationale et/ou une publication soumise dans un journal ou revue nationale ou internationale

Conditions scientifiques matérielles (environnement de travail, conditions de sécurité spécifiques, accès aux équipements, ...) et financières (prise en charge des frais de fonctionnement et de mission) du projet de recherche :

Il peut être fait référence au règlement intérieur de l'unité, le cas échéant, pour les conditions matérielles. Les questions sur le financement des missions, des participations aux séminaires, colloques seront évoquées.

Article 3 : Valorisation des travaux de recherche

Caractère confidentiel des travaux : oui non

En accord avec la politique de l'établissement concernant la formation doctorale (charte), définir les objectifs de valorisation des travaux de recherche du doctorant (diffusion, publication, auteurs et confidentialité). Evoquer les principes de signature des travaux, de propriété intellectuelle, et autres points relatifs à la gestion des résultats et des données.

Article 4 : Projet de poursuite de carrière :

- Place du doctorat dans le projet professionnel, compétences visées durant le doctorat (maximum 15 lignes)

Il s'agit d'un projet prévisionnel qui peut être révisé. Le projet professionnel ne doit pas être incompatible avec les conditions de réalisation de la thèse, en particulier les clauses liées à la valorisation de la recherche.

- Plan individuel de formation prévisionnel en lien avec le projet doctoral et le projet professionnel

Le plan individuel peut s'appuyer sur la maquette de formation de l'ED mais aussi sur les formations transversales dispensées par le Collège doctoral. Il peut également faire référence à des formations personnalisées dispensées en dehors du Collège et en rapport avec les compétences professionnelles à acquérir.

Liste des formations souhaitées (en accord avec le règlement de l'école doctorale) :
liste non exhaustive

Formations disciplinaires (voir les programmes des laboratoires) :

| Intitulé des formations | Année |
|--------------------------------|--------------|
| | |
| | |
| | |
| | |

Formations transversales : proposées par le Collège doctoral :

- Strasbourg : <http://www.unistra.fr/index.php?id=17333>

- Mulhouse : http://www.ecoledoctorale.uha.fr/?page_id=2761 (voir le PIF)

(Les informations extraites de ces conventions, permettront notamment au Collège doctoral - Université de Strasbourg de proposer un catalogue de formations transversales au plus proche des besoins des doctorants sur chacun des sites Strasbourg et Mulhouse).

| Catégorie | Intitulé de la formation | Nombre heures | Année |
|------------------|---------------------------------|----------------------|--------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Autres formations :

| Intitulé | Nombre heures | Année |
|-----------------|----------------------|--------------|
| | | |
| | | |

En tant que signataire de cette convention, je reconnais en avoir pris connaissance et m'engage à la respecter.

Le doctorant :

Fait à le

[Civilité, Prénom, Nom]

Le directeur de thèse :

Fait à le

[Civilité, Prénom, Nom]

Le cas échéant, le co-directeur ou co-encadrant :

Fait à le

[Civilité, Prénom, Nom]

Le directeur de l'unité de recherche :

Fait à le

[Civilité, Prénom, Nom]

L'école doctorale :

Fait à le

Pr. Maria Teresa SCHETTINO / Pr. Dominique BERLING (*effacer les informations non pertinentes*)